

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS

Le Havre, le 15 juin 2021.

Objet : Ouverture de registres de morbidités de Seine-Maritime

Monsieur le Ministre,

Depuis l'incendie de l'usine LUBRIZOL le 26 septembre 2019 survenu à Rouen, les habitants de Seine-Maritime, comme les associations de victimes, dénoncent des difficultés médicales et psychologiques en lien avec cette catastrophe.

Toujours dans l'attente de l'ouverture de registres de morbidité, notamment évoqué devant la commission d'enquête sénatoriale, les associations de victimes ainsi que des médecins du CHU de Rouen se disent inquiets des conséquences de cet incident sur le moyen et long terme. Certains médecins se disent prêts à étudier les troubles respiratoires, psychologiques voire oncologiques en lien avec cet accident industriel dramatique. Malheureusement les chercheurs n'ont pas eu accès à des échantillons de produits brûlés non plus, au risque que les conséquences médicales ne soient pas reconnues.

Or à ce stade une seule enquête psychologique n'a réellement été mis en place par Santé Publique France. Et ce malgré les préconisations du rapport de la commission d'enquête sénatoriale, d'ouvrir en urgence, à l'échelle du département de la Seine-Maritime, deux registres de morbidité, l'un relatif aux cancers généraux et l'autre aux malformations congénitales. Si ces registres doivent couvrir à minima les cantons exposés aux fumées, les étendre à l'ensemble du département permettrait une comparaison entre les populations immédiatement sous le nuage et celles plus éloignées.

Malgré des auditions parlementaires participant à démontrer logiquement l'importance d'une réglementation environnementale exigeante et de moyens de contrôle adéquats pour les services, d'un suivi sanitaire rigoureux de la population touchée, votre prédécesseur a restreint la possibilité de lancer ce suivi sanitaire de la population. Il est suspendu à la réalisation d'enquête sur le suivi environnemental ou à la découverte d'un risque sanitaire avéré.

Les doutes quant à la toxicité chimiques des fumées sont à mon sens, au nom du principe de précaution un critère suffisant pour enclencher le suivi sanitaire.

Aussi je vous remercie de bien vouloir étudier, à nouveau, la demande des associations de victimes quant à l'ouverture de registres de morbidités suite à l'incendie de l'usine LUBRIZOL.

Dans cette attente urgente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de toute ma considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by the name 'LECOQ' in a cursive script.

Jean-Paul LECOQ